



CANADA

Débats du Sénat

2^e SESSION • 39^e LÉGISLATURE • VOLUME 144 • NUMÉRO 29

LES LANGUES OFFICIELLES

**Les consultations sur la dualité linguistique
et les langues officielles—Le choix des témoins**

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 5 février 2008

LE SÉNAT

Le mardi 5 février 2008

LES LANGUES OFFICIELLES

LES CONSULTATIONS SUR LA DUALITÉ LINGUISTIQUE ET LES LANGUES OFFICIELLES—LE CHOIX DES TÉMOINS

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Ma question s'adresse au leader du gouvernement.

Le premier ministre a nommé Bernard Lord pour effectuer des consultations auprès d'organismes porte-parole des communautés de langues officielles en situation minoritaire. Ces consultations ont pris fin. Je m'inquiète du fait que les consultations se sont déroulées sur invitation seulement et ainsi, plusieurs organismes se sont sentis lésés, notamment Impératif français, les juristes d'expression française et bien d'autres.

En choisissant arbitrairement les organismes, les conclusions ne sont-elles pas déjà préécrites? Le gouvernement n'aurait-il choisi certains organismes que dans le but de corroborer ses propres conclusions et objectifs?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement et secrétaire d'État (Aînés)) : Je remercie le sénateur de sa question.

Bernard Lord est une personne très crédible, qui a voyagé partout au pays dans le cadre des consultations. Autant que je sache, il n'a refusé d'entendre aucun groupe souhaitant faire un exposé. Je crois que c'est plutôt le contraire. Je vais toutefois vérifier si les groupes mentionnés par le sénateur Tardif ont effectivement présenté une demande qui leur aurait été refusée.

• (1445)

[Français]

Le sénateur Tardif : Je remercie madame le leader de sa réponse. Pourrait-elle également se renseigner au sujet des critères qui auraient été retenus pour la sélection des organismes et, lorsqu'elle verra M. Lord, lui demander quels critères il a utilisés pour la sélection des organismes qui ont été entendus?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Je me ferai un plaisir d'obtenir ces renseignements pour l'honorable sénateur Tardif.
